

**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »
EN DATE DU MARDI 23 JUIN 2015
COMPTE - RENDU**

L'an deux mil quinze le mardi vingt-trois juin à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes CHINON, VIENNE ET LOIRE se sont réunis dans la Salle Marcel Vignaud au Pôle Administratif, 32 Rue Marcel Vignaud à AVOINE (37420), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Toutefois, lors du vote des Comptes Administratifs de la Communauté de Communes, la présidence de séance a été assurée par Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente.

Date de la Convocation : MERCREDI 17 JUIN 2015

PRESENTS :

M. C.BORDIER - M. J.V. BOUSSIQUE - M. P.CHARRIER - M. B.CHATEAU - M. L.CHAUVELIN
MME A.CHEVALIER - M. D.DAMMERY - MME C.DELAGARDE - M. Y.DESBLACHES - M. J.L.DUPONT
M. D.FOUCHÉ - MME M.F.GENET - MME M.GREULT-CHIONNA - M. D.GUILBAULT - M.P.GUILLARD
M. D.HANNEQUART - MME C.LAMBERT - MME C.LEROY - M. M.LESOURD - MME M.LUNETEAU
M. J.L.MARTINEAU - MME M.MILLET - M. G.MORTIER - M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - M. M.PAVY
M. S.PINAUD - M. M.PLOUZEAU - MME V.POYART - MME I.RAIMOND PAVÉRO - M. G.THAREAU
MME M.YVON Suppléante

ABSENTS EXCUSES :

M. Jacques AUPIC avait donné pouvoir à MME Marinette YVON
M. Jean ALBERT avait donné pouvoir à M. Stephan PINAUD
M. Rémy DELAGE avait donné pouvoir à M. Vincent NAULET
M. Didier GODOY avait donné pouvoir à M. Yves DESBLACHES
MME Geneviève HAILLOT avait donné pouvoir à M. Laurent CHAUVELIN
MME Chantal PERIN-BESNARD avait donné pouvoir à M. Didier GUILBAULT
MME Francine HENRY avait donné pouvoir à M. Denis MOUTARDIER
MME Tiphaine MERCIER avait donné pouvoir à MME Marie-Françoise GENET
MME Florence GRANDIN - M. Bernard SICOT

Monsieur Jacky MANCEAU est représenté par sa Suppléante Madame Marinette YVON.

Monsieur Jean-Luc MARTINEAU est arrivé en cours de séance après le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur Laurent CHAUVELIN est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

Le Conseil a pris connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par délibération du Conseil en date du 17 avril 2014.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Marie-Françoise GENET est élue Présidente de séance pendant le vote des Comptes Administratifs de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, s'étant retiré au moment du vote.

Page 1/12

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion et comptes administratifs 2014, et affecte les résultats ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	30 965 557,19 €
Recettes de fonctionnement	33 423 357,01 €
Résultat de l'exercice	2 457 799,82 €
Excédent antérieur reporté	14 030,06 €
Résultat final	2 471 829,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	14 907 358,88 €	Reste à réaliser 8 968 408,00 €
Recettes d'investissement	12 496 772,28 €	867 930,00 €
Résultat de l'exercice	- 2 410 586,60 €	
Excédent reporté	10 580 272,49 €	
Résultat final	8 169 685,89 €	- 8 100 478,00 €

Résultat d'investissement y compris les Reste à Réaliser **69 207,89 €**

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte 001 excédent reporté	8 169 685,89 €
Compte 002 excédent reporté	2 471 829,88 €

REGIE ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	673 129,26 €
Recettes de fonctionnement	727 554,41 €
Résultat de l'exercice	54 425,15 €
Excédent antérieur reporté	279 218,75 €
Résultat final	333 643,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	1 014 856,35 €	Reste à réaliser 97 700,00 €
Recettes d'investissement	1 216 029,36 €	
Résultat de l'exercice	201 173,01 €	
Déficit antérieur reporté	- 272 928,63 €	
Résultat final	- 71 755,62 €	- 97 700,00 €

Résultat d'investissement y compris les Reste à Réaliser **- 169 455,62 €**

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte 106 réserves	169 455,62 €
Compte 001 déficit reporté	71 755,62 €
Compte 002 excédent reporté	164 188,28 €

ASSAINISSEMENT AFFERMAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	593 119,21 €
Recettes de fonctionnement	782 661,72 €
Résultat de l'exercice	189 542,51 €
Excédent antérieur reporté	94 497,20 €
Résultat final	284 039,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	534 969,28 €	Reste à réaliser	46 000,00 €
Recettes d'investissement	400 644,84 €		
Résultat de l'exercice	- 134 324,44 €		
Déficit antérieur reporté	- 3 719,69 €		
Résultat final	- 138 044,13 €	- 46 000,00 €	

Résultat d'investissement y compris les Reste à Réaliser - 184 044,13 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte 106 réserves	184 044,13 €
Compte 001 déficit reporté	138 044,13 €
Compte 002 excédent reporté	99 995,58 €

REGIE EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	995 725,65 €
Recettes de fonctionnement	976 016,53 €
Résultat de l'exercice	- 19 709,12 €
Excédent antérieur reporté	286 751,29 €
Résultat final	267 042,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	63 455,96 €	Reste à réaliser	227 760,00 €
Recettes d'investissement	192 262,89 €		
Résultat de l'exercice	128 806,93 €		
Excédent antérieur reporté	9 781,43 €		
Résultat final	138 588,36 €	- 227 760,00 €	

Résultat d'investissement y compris les Reste à Réaliser - 89 171,64 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte 106 réserves	89 171,64 €
Compte 001 excédent reporté	138 588,36 €
Compte 002 excédent reporté	177 870,53 €

EAU AFFERMAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	285 386,06 €
Recettes de fonctionnement	510 926,53 €
Résultat de l'exercice	225 540,47 €
Excédent antérieur reporté	557 062,04 €
Résultat final	782 602,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Reste à réaliser
Dépenses d'investissement	241 446,94 €	0 €
Recettes d'investissement	172 752,58 €	
Résultat de l'exercice	- 68 694,36 €	
Excédent antérieur reporté	96 894,00 €	
Résultat final	28 199,64 €	0 €

Résultat d'investissement y compris les Reste à Réaliser 28 199,64 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte 001 excédent reporté	28 199,64 €
Compte 002 excédent reporté	782 602,51 €

ABBAYE DE SEUILLY

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	190 453,44 €
Recettes de fonctionnement	166 923,53 €
Résultat de l'exercice	- 23 529,91 €
Déficit antérieur reporté	0 €
Résultat final	- 23 529,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Reste à réaliser
Dépenses d'investissement	80 048,93 €	0 €
Recettes d'investissement	80 370,66 €	
Résultat de l'exercice	321,73 €	
Déficit antérieur reporté	- 4 050,31 €	
Résultat final	- 3 728,58 €	0 €

Résultat d'investissement y compris les Reste à Réaliser - 3 728,58 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte 001 déficit reporté	3 728,58 €
Compte 002 déficit reporté	23 529,91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	472 473,62 €
Recettes de fonctionnement	592 187,55 €
Résultat de l'exercice	119 713,93 €
Déficit antérieur reporté	- 115 911,50 €
Résultat final	3 802,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Reste à réaliser
Dépenses d'investissement	293 451,50 €	0 €
Recettes d'investissement	181 304,51 €	
Résultat de l'exercice	- 112 146,99 €	
Déficit antérieur reporté	638 402,83 €	
Résultat final	526 255,84 €	0 €
Résultat d'investissement y compris les	Reste à Réaliser	526 255,84 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte 001 excédent reporté	526 255,84 €
Compte 002 excédent reporté	3 802,43 €

Arrivée de Monsieur Jean-Luc MARTINEAU.

**CLOTURE DES COMPTES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU
VERON, DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, DE RIVIERE CHINON ST
BENOIT LA FORET ET DU SIVV (Syndicat Intercommunal du Val de
Vienne)**

Madame Marie-Françoise GENET présente au Conseil les écritures de clôture des comptes des trois EPCI fusionnés et du Syndicat Intercommunal du Val de Vienne dissous transmises par le Comptable Public.

**FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au conseil le projet de répartition du FPIC élaboré par la Commission des Finances.

Il rappelle l'évolution importante du FPIC pour le territoire, supérieure à la moyenne nationale et l'impact désastreux sur les finances de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et celles des Communes.

Il déplore de surcroît, les conditions dans lesquelles les collectivités doivent délibérer :
Les documents sont reçus début juin et le délai pour les délibérations est fixé au 30 juin, ce qui nuit à la qualité de l'élaboration des scénarios possibles et au débat.

Il précise, que de ce fait, la proposition de répartition du FPIC sera accompagnée de la création d'une Dotation de Solidarité Communautaire afin d'en atténuer les effets pour les Communes.

Enfin, il remercie la Commune d'Avoine qui accepte de faire un effort de solidarité important et l'ensemble des membres de la Commission des Finances qui ont travaillé dans un esprit communautaire et qui ont cherché à dégager un consensus.

Monsieur Vincent NAULET rappelle que les Communes de Beaumont en Véron, Huismes et Savigny en Véron sont dans le lot commun et ne doivent pas être confondues avec Avoine qui bénéficie de ressources importantes.

Monsieur Vincent NAULET estime que la Communauté de Communes pénalise les Communes et aurait souhaité une répartition du FPIC à 60 % pour la Communauté de Communes et 40 % pour les Communes,

Monsieur Jean-Luc DUPONT faisant observer qu'on s'en est approché.

Monsieur Denis FOUCHÉ rappelle le sort des petites Communes de la Rive Gauche de la Vienne qui ont vu leurs ressources diminuer, contrairement à toutes les promesses des services de l'Etat.

Monsieur Bernard CHATEAU ajoute que le calendrier de réception du FPIC et de décision est intolérable et rappelle la journée d'action de l'Association des Maires de France en septembre.

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose qu'un vœu soit adressé au Préfet pour protester contre les délais donnés aux collectivités pour se prononcer et sur le fond, sur le cumul de ce prélèvement avec la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Après ce débat, le conseil adopte, après application de critères nationaux et locaux, la répartition du FPIC ainsi qu'il suit :

- Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : 603 413 euros
- Communes membres : 803 309 euros
- TOTAL : 1 406 722 euros**

Puis le conseil, sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, vote une Dotation de Solidarité Communautaire répartie comme suit :

COMMUNES COMMUNAUTE DE COMMUNES CVL	DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
AVOINE	/
BEAUMONT EN VERON	1 315 €
HUISMES	/
SAVIGNY EN VERON	/
CHINON	88 355 €
RIVIERE	11 803 €
SAINT BENOIT LA FORET	15 499 €
CANDES SAINT MARTIN	4 449 €
CINAI	7 072 €
COUZIERS	1 908 €
LA ROCHE CLERMAULT	8 592 €
LERNE	4 953 €
MARCAY	8 298 €
SAINT GERMAIN SUR VIENNE	6 149 €
SEUILLY	5 709 €
THIZAY	4 173 €
TOTAL	168 275 €

AVANCE DE TRESORERIE – ASSOCIATION CLAAC

Afin de permettre à l'Association CLAAC de financer l'acquisition du mobilier pour les logements des Groussins et d'Avoine, Monsieur Jean-Luc DUPONT propose au Conseil d'accorder à l'association une avance remboursable de 163 095 euros.

Cette avance sera remboursée à raison de 115 149 € dès la fin de l'année 2015 et le solde, soit 47 496 €, sur 4 exercices à compter de 2016.

Accord du conseil à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET propose au Conseil :

- L'acquisition de parcelles sur le parc d'activités du Véron :

Propriétaires	Communes	Parcelles	Superficie en m ²	Montant global en euros HT
André BLANDIN	Beaumont-en-Véron	AB 574	7 242	2 751,96 €
	Beaumont en Véron	AB 589	624	237,12 €
Christophe BLANDIN	Savigny-en-Véron	ZD 86	8 166	3 103,08 €
	Savigny-en-Véron	ZD 48	16 561	6 293,18 €
TOTAL			32 593	12 385,34 €

Accord du Conseil.

- Le versement des indemnités d'éviction, suivant barème à l'exploitant :

Exploitant	Commune	Parcelle	Superficie en m ²	Montant global en euros HT
EARL Christophe BLANDIN	Savigny-en-Véron	ZD 48	16 561	11 675,50 €
		ZD 86	8 166	5 757,03 €
TOTAL			24 727	17 432,53 €

Monsieur Vincent NAULET fait observer que l'indemnité n'est due que si le propriétaire exploitant a un bail avec sa société (après vérification, c'est le cas).

Accord du Conseil.

- Le versement des indemnités d'éviction à la suite de l'acquisition d'un terrain sur Huismes à l'exploitant Monsieur Stéphane BRUNEAU :

Exploitant	Commune	Parcelle	Superficie en m ²	Montant global en euros HT
Stéphane BRUNEAU	Huismes	E 79	3 340	1 927,18 €
		E 82	1 620	934,74 €
TOTAL			4 960	2 861,92 €

Accord du Conseil.

▪ Le versement d'une subvention à Initiative Touraine en Chinonais afin de favoriser l'implantation ou la modernisation de divers commerces sur la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, dans le cadre de prêts consentis par Initiative Touraine en Chinonais :

Entreprise Interlocuteur	Nature de l'activité et lieu	Montant du prêt accordé	Montant alloué par la CCCVL (taux à 13%)
Emilie RIOPEL	Création d'une cave et bar à vin Place du Général de Gaulle à Chinon	7 000 €	910 €
Séverine GOUIN	Reprise du Restaurant « La maison rouge » Rue Voltaire à Chinon	8 000 €	1 040 €
Eve STERCKEMAN	Création d'une bijouterie Quai Jeanne d'Arc à Chinon	10 000 €	1 300 €
Séverine TRICHET	Création d'un commerce ambulants Marchés, camping, parkings de certains commerçants	5 000 €	650 €

Soit un montant de subvention de 3 900 euros.

OCMACS

(Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural)

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET présente au conseil une convention cadre de partenariat entre la Région, le Département, le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais et les Communautés de Communes qui le composent pour la mise en œuvre et le financement d'une OCMACS permettant de subventionner les investissements matériels réalisés par les commerçants et artisans du territoire.

Monsieur Jean-Luc DUPONT précise que les critères de répartition du financement sont encore en discussion car le critère de mesure de la richesse fiscale choisi par le Pays a pour inconvénient, en ce qui concerne la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, de ne pas tenir compte des atténuations de produits, notamment le FPIC, et d'agréger les ressources fiscales d'Avoine à celles de la Communauté de Communes, seule financeur.

La somme mentionnée dans la convention : 22 088 € est donc un maximum.
Accord du Conseil.

TOURISME

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET présente au conseil :

- Un projet de réalisation de boucles de randonnées équestres :
 - boucle des châteaux
 - boucle de la Confluence
 - liaison avec la forêt de Chinon

Coût : 39 200 euros avec des financements du Conseil Régional et de l'Union Européenne.

Accord du conseil.

▪ **ABBAYE DE SEUILLY**

. Des tarifs complémentaires de prestations à l'Abbaye de Seuilly pour les résidences d'artistes et les mariages (5 par an) au prix de 4 000 euros. Accord du Conseil.

. Madame Marie-Françoise GENET intervient pour proposer un changement d'imputation sur la subvention accordée à ce budget annexe.

▪ Une convention de mise à disposition de nouveaux locaux à l'Office de Tourisme, situés à l'angle de la Place du Général de Gaulle et de la Rue Rabelais (ancienne pharmacie).

Ces locaux sont loués par la Communauté de Communes au prix de 1 060 euros par mois.

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire va se porter acquéreur et, si la location devait continuer quelque temps en 2016, il est convenu que 50 % de ces loyers seraient déduits du prix d'achat. Accord du Conseil.

▪ Une convention de partenariat avec l'Union des Offices de Tourisme du Pays du Chinonais et du Val de l'Indre en vue de préfigurer la création d'une structure unique.

Accord du Conseil.

TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2015/2016

Monsieur Denis MOUTARDIER propose au Conseil de nouveaux tarifs pour le transport scolaire à compter de la rentrée, rendus nécessaires par le nouveau logiciel du Conseil Départemental.

Un seul titre de recettes sera désormais émis.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

ELEVES DU SECONDAIRE

Transport scolaire 2015/2016 (quel que soit leur origine géographique) : 150 €

UTILISATION	PAYANT 100% : 150 €	GRATUIT	TARIF REDUIT	TICKETS 2.40 €
De la commune du domicile à CHINON et retour	OUI			
Elèves prenant le car occasionnellement (stage)			OUI = 150 € l'année ou 7€/semaine Fournir planning stage	
Elèves étrangers dans le cadre des échanges			OUI Carte 7 € la semaine	
Autres cas				OUI

Garde alternée, selon les demandes des parents

Possibilité facturation par moitié à chacun des parents

Elèves ayant 2 cartes pour trajets différents sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire dans une même semaine (par exemple, trajet différent le mercredi ou du fait d'une garde alternée) : Facturation par moitié sur territoires concernés

ELEVES DE LA MATERNELLE ET DU PRIMAIRE
Transport scolaire 2015/2016 pour les élèves de la RIVE GAUCHE : 150 €

UTILISATION	PAYANT 100 % 150 €	GRATUIT	TARIF REDUIT	TICKETS 2.40 €
De la commune du domicile et retour	OUI			
De la commune du domicile et retour occasionnellement	OUI			
MATERNELLES : de la garderie de CINAIS à l'école de LA ROCHE matin et soir			Participation de 30 % du tarif départemental en vigueur	
MATERNELLES : De la garderie de CINAIS à l'école de CINAIS matin et soir				
PRIMAIRES : Matin : des garderies vers écoles de CANDES-THIZAY-SEUILLY-MARÇAY-	OUI			
PRIMAIRES : Soir : Ecoles de CANDES-THIZAY-SEUILLY-MARÇAY vers garderies	OUI			
Elèves venant aux TAP et ne prenant pas le car habituellement				A la charge des communes sous forme de tickets à 2.40 € l'unité
Elèves venant à CINAIS le mercredi midi et ne prenant pas le car habituellement		OUI Avec carte		
Elèves prenant le car très occasionnellement				OUI

Garde alternée, selon les demandes des parents - Possibilité facturation par moitié à chacun des parents
Elèves ayant 2 cartes pour trajets différents sur le territoire de la CCCVL dans une même semaine (par exemple, trajet différent le mercredi ou du fait d'une garde alternée) : Facturation par moitié sur territoires concernés

ELEVES DE LA MATERNELLE ET DU PRIMAIRE
Transport scolaire 2015/2016 pour les élèves du VERON :
(100 € en 2014/2015) - 130 € pour 2015/2016 - 150 € pour 2016/2017

UTILISATION	PAYANT 100 %	GRATUIT	TARIF REDUIT	TICKETS 2.40 €
De la commune du domicile et retour	OUI			
De la commune du domicile et retour occasionnellement	OUI			
Elèves venant au centre de loisirs le mercredi midi et ne prenant pas le car habituellement		OUI (circuit hors transport scolaire)		
Elèves prenant le car très occasionnellement				OUI

Garde alternée, selon les demandes des parents - Possibilité facturation par moitié à chacun des parents
Elèves ayant 2 cartes pour trajets différents sur le territoire de la CCCVL dans une même semaine (par exemple, trajet différent le mercredi ou du fait d'une garde alternée) : Facturation par moitié sur territoires concernés

NATURA 2000 – ANIMATION DU SITE DES PUY DU CHINONNAIS

Monsieur Jean-Luc DUPONT expose au conseil que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est engagée avec l'Etat jusqu'à la fin 2015 dans une convention qui fixe les modalités de gestion du site.

L'animation est sous-traitée au CPIE.

Des fonds européens financent cette action ; la programmation des fonds n'étant pas déterminée pour cette année, il y aurait lieu de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Ecologie.

Monsieur Didier GUILBAULT estime qu'il faudrait conventionner tous les sites NATURA 2000 présents sur la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Après un débat où il est rappelé que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a la maîtrise foncière de l'essentiel du site des Puy du Chinonais, à l'inverse d'autres sites, il est convenu de dresser un inventaire cartographique des différents sites NATURA 2000 avec une analyse de la propriété foncière.

Puis le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose au conseil :

- L'arrêt de la prestation d'entretien des assainissements non collectifs (ANC) sur le territoire de la Rive Gauche de la Vienne, au vu du coût de cette prestation.

Monsieur Denis FOUCHÉ fait observer qu'il y aura un problème sur Cinais et Lerné où se trouve un système semi-collectif avec présence d'un réseau et de filtre sur le domaine public. Il ajoute qu'il conviendra de prévenir rapidement les usagers.

Monsieur Jean-Luc DUPONT ajoute qu'il faudra étudier la question de l'ANC dans le cadre de la future extension de la régie.

Après ce débat, le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Le lancement de l'étude sur l'extension de la Régie d'eau et de la Régie d'Assainissement à l'ensemble du territoire à la fin des Délégations de Services Publics.

Coût estimé : 50 000 € HT.

Approbation à l'unanimité du Conseil.

- Le renouvellement du poste de relevage du parc d'activités Nord à Chinon dégradé par le H₂S pour un montant estimé à 50 000 € HT.

Accord du conseil.

CAEM

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose au conseil un avenant prolongeant pour un an le marché conclu avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux pour la gestion du CAEM, le temps que toutes les possibilités de gestion et de mutualisation avec le Conservatoire soient étudiées.

Le Conseil approuve à l'unanimité, Monsieur Jean-Luc MARTINEAU ne prenant pas part au vote.

PERSONNEL

Sur proposition de Monsieur Bernard CHATEAU, le conseil approuve à l'unanimité :

- La transformation d'un emploi de catégorie B en emploi de catégorie C à compter du 1^{er} août 2015 dans le cadre d'un détachement d'un agent de la Direction Départementale des Territoires pour l'instruction du droit des sols.
- La modification de l'organigramme de la Direction Générale :
· Suppression de l'emploi mutualisé de Directeur Général Adjoint et création d'une indemnité pour emploi accessoire de Chargé de Mission pour le pilotage et le suivi du schéma de mutualisation.

Monsieur Daniel HANNEQUART demande quelques précisions : un autre Directeur Général Adjoint sera-t-il nommé, rémunération, durée de l'emploi.

Puis cette modification est votée à l'unanimité.

- La mutualisation du secrétariat du Maire et Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour 25 % de son temps.

CREATION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL)

Afin de gérer l'immeuble intergénérationnel à Avoine qui est une copropriété entre Touraine Logement et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, Monsieur Jean-Luc DUPONT propose de créer une Association Syndicale Libre.

Le Conseil approuve la constitution de cette association, ses statuts et désigne Monsieur Denis FOUCHÉ et Monsieur Didier GODOY pour la représenter au sein du Conseil d'Administration.

Fait à Avoine le **30 JUIN 2015**

Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le **30 JUIN 2015**

Le Secrétaire de séance
Laurent CHAUVELIN



Le Président
Jean-Luc DUPONT

